



INSTANCE
CONCERNÉE :

Conseil des commissaires

TITRE :

Plan vert – État de la situation
Année scolaire 2007-2008

UNITÉ :

Services corporatifs
Bureau des services auxiliaires

DATE :

Le 10 avril 2008

NOM DES
AUTEURES :

Claire Pelletier
Carole Marcoux
Bertille Marton

SIGNATURE
DIR. / SERVICE :

Renée Girard

PERSONNE ET/OU GROUPES
CONSULTÉS :

Service des ressources financières
Service des ressources matérielles
Réseau des établissements scolaires de la formation
professionnelle

RÉSUMÉ :

Ce rapport présente l'état d'avancement des travaux en
environnement suite à l'adoption du Plan vert.

État de la situation

Lors de la séance ordinaire du 31 mai 2006, le conseil des commissaires adoptait «*Le Plan vert de la CSDM*». Ce plan convie l'ensemble des administrateurs et du personnel à poser des gestes concrets en vue de l'amélioration du sort de la planète. La CSDM est consciente, plus que jamais, de ses responsabilités environnementales et de son rôle d'acteur éco-responsable. Une partie grandissante du personnel enseignant et non enseignant a effectué une sensibilisation environnementale exemplaire auprès des élèves. Pour témoigner de leurs efforts, notons que le nombre d'Établissements verts Brundtland est passé de 10 en 1999 à 109 en 2007-2008. Ce mouvement d'éducation à l'environnement est essentiel pour la CSDM.

Le Plan vert est un appel à poursuivre l'effort collectif de la CSDM. Ce rapport fait état des avancées et des travaux en environnement pour l'année scolaire 2007-2008. Les différents résolutions du Plan vert sont regroupés sous cinq thèmes afin de dégager un portrait d'ensemble de la situation : la reconnaissance des élèves et du personnel, la réduction des gaz à effet de serre (GES), la gestion des matières résiduelles, la gestion des achats et l'analyse des initiatives environnementales des établissements.

1. Reconnaissance des élèves et du personnel

Pour souligner le travail exemplaire d'une large part du personnel et des élèves de la CSDM, les projets environnementaux les plus significatifs ont été mis en valeur dans les communications institutionnelles soit le *Faire de l'ERE*, le *Quoi de neuf* dans Adagio et le site Internet du Secteur de l'environnement.

En mai et juin 2007, trois prix de reconnaissance en environnement visant à souligner le travail exemplaire du personnel et des élèves en lien avec des projets environnementaux ont été remis à l'école primaire Saint-Émile, à l'école secondaire Évangeline et au réseau EHDAA lors du Gala d'Excellence du Réseau centre, du Gala des Extras et de la soirée des Bravo. Rappelons que ces prix visent à reconnaître :

- l'importance de l'éducation relative à l'environnement par la compréhension des enjeux environnementaux (savoir), le développement de compétences pour répondre à ces enjeux (savoir-faire) et l'intégration de valeurs et d'une volonté d'agir pour relever ces défis (savoir-être);
- l'émergence de projets novateurs et le développement d'une conscience environnementale;
- le rayonnement des projets environnementaux développés en partenariat avec le milieu;
- les impacts positifs dans le milieu et la pérennité des actions mises en place.

Pour l'année scolaire 2007-2008, les prix de reconnaissance sont reconduits et les mises en candidatures se terminent avec le Jour de la Terre.

2. Réduction des gaz à effet de serre (GES)

Pour diminuer sa production des GES, la CSDM œuvre principalement à trois niveaux : la réfection de ses bâtiments pour les rendre plus éco-efficaces, la diminution de la consommation d'essence et la diminution du volume de déchets enfouis. Considérant le grand nombre de bâtiments gérés par le Service des ressources matérielles, les travaux qui les rendent de plus en plus éco-efficaces s'avèrent une mesure à la fois économique et très écologique ayant un impact important sur la production globale des GES.

La réfection des bâtiments

Rappelons tout d'abord que, durant l'année 2006-2007, le Service des ressources matérielles avait procédé à l'analyse des émissions des GES émis par l'exploitation des bâtiments entre 1990 et 2005. Il a alors été possible de conclure à une réduction des émissions des GES de 36.1%. En intégrant l'année 2006 au suivi d'émissions des GES du parc immobilier, voici ce qui en ressort : les émissions pour l'année 1990 étaient établies à 65 691 tonnes équivalent CO₂, alors qu'elles se situaient en 2006 à 46 252 tonnes équivalent CO₂. Cela correspond à une diminution de 29.6 % sur la période de 1990 à 2006. La hausse des émissions des GES observée entre 2005 et 2006 s'explique par le changement des chaudières électriques pour le chauffage au gaz naturel, changement dû à l'abrogation du tarif préférentiel « BT » d'Hydro-Québec.

La consommation d'essence

Afin de compléter l'analyse, une étude de l'évolution des GES émis par la flotte de camions et d'autobus du Bureau des transports a été réalisée par le Service des ressources matérielles. Ainsi, les GES émis par les déplacements du personnel et le transport scolaire effectué par les fournisseurs homologués n'ont pas été comptabilisés. En 1990, 2 343 tonnes équivalent CO₂ ont été émis, 1 873 230 km parcourus avec une consommation de 865 668 litres d'essence et de diesel. En 2006, 2 577 tonnes équivalent CO₂ ont été émis, 2 016 132 km parcourus avec une consommation de 936 913 litres d'essence et de diesel. Cette hausse d'émission de CO₂, d'environ 10%, est due à l'augmentation du kilométrage parcouru. Soulignons cependant une diminution de la consommation de carburant au kilomètre, grâce à l'utilisation de véhicules moins énergivores.

Le volume de déchets

Finalement, afin d'obtenir une étude complète des émissions des GES, le calcul des déchets enfouis devrait être intégré. Cette production de CO₂ a sans doute diminué puisque le papier est maintenant récupéré dans tous les établissements ainsi que les berlingots de lait et boîtes de jus dans la grande majorité des écoles primaires, ce qui n'était pas le cas en 1990. Un travail continu est effectué afin d'améliorer la gestion des matières résiduelles. Ainsi, une nouvelle procédure pour la gestion des surplus de biens devrait détourner, dans la prochaine année, des matières de l'enfouissement.

En considérant, pour cette année, uniquement la gestion de ses bâtiments et de sa flotte de camions et d'autobus, la CSDM semble respecter les objectifs énoncés dans le protocole de Kyoto puisque d'après ces données partielles, elle a diminué de 28.2 % ses émissions des GES entre 1990 et 2006.

De façon plus spécifique, en 2007-2008, le Service des ressources matérielles a mis en place les mesures suivantes pour la gestion des bâtiments :

Mesures au niveau de la mécanique et du système électrique des bâtiments :

- conversion de l'éclairage fluorescent T12 à T8
- remplacement de l'éclairage des gymnases
- remplacement de l'éclairage incandescent
- remplacement des enseignes « SORTIE » par des diodes électro luminescentes (DEL)
- remplacement d'un refroidisseur à absorption par un refroidisseur plus efficace
- installation d'un chauffe-eau domestique indépendant

- remplacement de chaudières à l'huile par des chaudières au gaz naturel plus efficaces
- remplacement de chaudières au gaz naturel par des chaudières à condensation
- installation d'une chaudière électrique pour bénéficier du tarif hors pointe
- installation d'une roue thermique pour la récupération de la chaleur
- installation de sondes de CO₂ pour contrôler l'apport d'air frais
- installation de contrôles centralisés pour optimiser l'utilisation des nouveaux appareils installés
- installation de moteurs à vitesse variable

Mesures au niveau de l'architecture des bâtiments :

- meilleure isolation des toitures
- remplacement des fenêtres existantes par des fenêtres avec un vitrage "Low E " et du gaz Argon (meilleur isolant)
- amélioration de l'isolation et de l'étanchéité des murs extérieurs lors de leur restauration

De plus, pour diminuer la production des gaz à effet de serre et dans le but de limiter l'effet des îlots de chaleur urbains, des projets d'embellissement et de verdissement des cours d'écoles ainsi que l'aménagement de toits verts ont été réalisés.

En effet, pour l'année 2007-2008, 23 projets d'embellissement sont en cours ou en voie d'être finalisés pour un total de 51 projets depuis 2005. Pour ce faire, la CSDM a investi annuellement un montant de 250 000\$.

Finalement, deux projets de toitures vertes sont en cours de réalisation soit à l'école Saint-Henri et à l'annexe de l'école Garneau. Pour cette dernière école, le toit vert sera aménagé par l'installation de 30 à 40 bacs à fleurs et à fines herbes. Cette option a été choisie parce que la structure de ce bâtiment ne permettait pas l'aménagement d'un réel toit vert. Il est aussi prévu d'y aménager une terrasse et de permettre aux enseignants d'y amener leurs élèves pour diverses activités de jardinage et d'éducation à l'environnement. Les travaux débuteront en juin 2008 pour se terminer en septembre de la même année.

Afin de continuer à respecter les objectifs de Kyoto et de toujours diminuer l'impact de la CSDM sur l'environnement, le Service des ressources matérielles envisage, dans les prochaines années, de poursuivre ses efforts par :

- la poursuite des rénovations du parc immobilier de la CSDM;
- l'adoption, par le conseil des commissaires, d'une stratégie permettant la diminution de 15 %, par rapport à 2002-2003, de la consommation énergétique de son parc immobilier tel que demandé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport avec les investissements requis;
- la diminution de la consommation, au kilomètre parcouru, d'essence et de diesel de sa flotte de véhicules.

En lien avec l'augmentation du transport actif des élèves, plusieurs actions ont été menées durant l'année scolaire 2007-2008:

- investissement de 50 000 \$ pour l'achat et l'installation de supports à vélos dans les écoles primaires et secondaires. Plus de 74 supports à vélos ont été installés dans plus de 40 écoles durant l'année 2007;

- participation de 20 écoles de la CSDM en 2007-2008 aux différentes phases du projet de Vélo-Québec, *Mon école à pied, à vélo !* soit l'inscription de 11 nouvelles écoles;
- inscription de 14% des écoles de la CSDM au défi *Marchons vers l'école*, ce qui est une excellente participation considérant que la moyenne nationale se situe en deçà de 10%. Notons qu'il y a eu presque deux fois plus d'écoles participantes que durant l'édition de 2006-2007;
- participation de 25 établissements de la CSDM à l'*Opération Vélo-Boulot* dans le cadre de la Féria du Vélo;
- mise en place d'un pédibus à l'école Boucher-De La Bruère, depuis l'automne 2007, ce qui a comme effet que, maintenant, 75% à 80% des jeunes marchent pour aller à l'école et en revenir.

Enfin, en lien avec le transport alternatif des employés, une entente a été élaborée avec le Centre de gestion de déplacement Côte-des-Neiges pour la réalisation d'un projet pilote au centre administratif qui regroupe environ 750 employés. Une analyse de différentes données (profil d'accessibilité, carte de localisation des employés, sondage sur les habitudes de transport) permettra, dans un premier temps, l'identification des besoins des employés liés à l'offre de transport. Dans un deuxième temps, un plan d'action sera rédigé proposant, selon les besoins identifiés, des mesures en transport alternatif, assorti d'un budget et d'un calendrier de réalisation. La promotion des actions choisies ainsi que l'implantation du programme se réaliseront en 2008-2009.

Également pour encourager le transport alternatif des employés, deux vélos en libre service ont été offerts au personnel du centre administratif de la CSDM, au printemps 2007, grâce à une entente particulière de partenariat avec Vélo Montréal. Au printemps 2008, six vélos seront rendus disponibles en libre service, pour les employés du centre administratif, grâce à la contribution financière des réseaux des établissements scolaires de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes.

Ainsi, la CSDM encourage directement et indirectement les déplacements écologiques des élèves et des employés par les mesures ci-haut mentionnées. Ainsi, à compter de la rentrée 2008, il est proposé d'appliquer le *Règlement sur la nuisance causée par un véhicule moteur* et le *Règlement sur la circulation et le stationnement* de la Ville de Montréal en misant sur l'élimination de la marche au ralenti des moteurs dans les stationnements de la CSDM et autour de ses établissements. Ces deux règlements visant l'élimination de la marche au ralenti inutile des moteurs ont été adoptés dans tous les arrondissements dans lesquels la CSDM a des écoles.

3. Gestion des matières résiduelles

Soucieuse de réduire son impact environnemental et consciente de l'importance d'une saine gestion des matières résiduelles, la Commission scolaire de Montréal s'est engagée auprès de Recyc-Québec : à promouvoir le programme *ICI on recycle !* au centre administratif et dans ses établissements ; à cibler annuellement des objectifs à atteindre en fonction des trois niveaux du programme *ICI on recycle !* et en faire part à Recyc-Québec ; à communiquer cet engagement aux employés.

De plus, avec une préoccupation constante d'amélioration, une nouvelle procédure pour la gestion des surplus de biens est actuellement à l'étude. Il y est proposé d'encourager, en premier lieu, le réemploi pour les biens en bon état. Par la suite, les biens non demandés ou trop abîmés seraient acheminés vers une compagnie de recyclage. Soulignons cependant que la disposition de ces biens de manière écologique représente un coût additionnel à la procédure d'enfouissement.

Également, dans un souci de sensibilisation, le Secteur de l'environnement a publicisé la *Semaine québécoise de réduction des déchets* et a rappelé à tous les employés que le déchet qui a le moins d'impact est celui qui n'est pas produit. Dans cet ordre d'idées, soulignons qu'afin de réduire la consommation de papier, le Service des ressources humaines a fait la promotion auprès de l'ensemble du personnel d'adhérer à la livraison électronique des relevés de salaire.

Afin d'offrir un continuum avec les programmes déjà en place dans les écoles primaires, un projet de sensibilisation a été développé dans les écoles secondaires grâce à un partenariat financier avec Recyc-Québec et à la collaboration des Éco-quartiers. Ainsi, les classes ou les comités d'environnement étaient invités à réaliser une affiche pour sensibiliser les jeunes à une meilleure gestion des matières résiduelles. De plus, des ateliers de sensibilisation, ayant pour but de clarifier, auprès des élèves et du personnel, le concept de la réduction, du réemploi, du recyclage et de la valorisation (3RV) à l'école secondaire, ont été offerts aux participants du concours par certains Éco-quartiers.

Notons également qu'un soutien continu ainsi qu'un accompagnement pour aider à la mise en place de la gestion de matières résiduelles dans de nouvelles écoles est offert par le Secteur de l'environnement. Sept nouvelles écoles (cinq écoles secondaires, un centre du Réseau de la formation professionnelle et un centre du Réseau de la formation générale des adultes) ont profité de ce service. Toutefois, la mise en place de la collecte sélective dans les écoles secondaires rencontre différentes problématiques tels le financement du mobilier de collecte adéquat, l'organisation de la gestion des matières recyclables au sein de l'école et la récupération de la collecte sélective par les services des arrondissements de la Ville de Montréal.

D'autre part, afin d'initier un virage vert dans les cafétérias de la CSDM et de réduire les déchets à la source, un projet-pilote a été réalisé à l'école secondaire Marguerite-De Lajemmerais servant environ 250 repas quotidiennement. Un état de la situation des cafétérias ainsi que l'étude des différents produits de vaisselle jetable disponibles sur le marché ont également été accomplis. Les résultats du rapport «Vaisselle jetable – Résultats d'un projet-pilote et recommandations afférentes» présentés au conseil des commissaires lors de la séance du 30 janvier 2008 sont résumés ci-après.

Malgré l'aménagement physique favorable, des travaux de mise aux normes ont dû être effectués avant le début du projet. Un budget total non récurrent de 22 000 \$ a été nécessaire pour la mise en œuvre du projet de remplacement de la vaisselle jetable par de la vaisselle durable.

À l'analyse des résultats du projet de vaisselle durable, les constats suivants sont faits :

- satisfaction des élèves à l'introduction de la vaisselle durable. Toutefois, une sensibilisation au nouveau mode de fonctionnement avec la vaisselle durable doit être réalisée, notamment, en vue de diminuer d'éventuelles pertes de vaisselle.
- coût de renouvellement annuel de 800 \$ de la vaisselle durable suite à des pertes évaluées à 50%.
- coût de main-d'œuvre additionnel annuel de 11 500 \$ pour laver la vaisselle.

Pour l'ensemble des cafétérias de la CSDM pouvant desservir ses usagers avec de la vaisselle réutilisable, l'utilisation de celle-ci se traduirait par une dépense moyenne équivalente à 0,35 \$ par repas. À titre indicatif, l'achat de vaisselle jetable en styromousse se traduit par un coût par repas de 0,13 \$. Ainsi, l'évaluation du budget moyen additionnel nécessaire pour assurer l'autofinancement d'une cafétéria similaire utilisant de la vaisselle réutilisable serait annuellement de 12 300 \$. Il faut souligner

cependant que ces montants ne prennent pas en compte certaines dépenses indirectes reliées à la vaisselle en styromousse : achat de sacs poubelle pour disposer de la vaisselle jetable, temps de gestion de ces déchets, taille du conteneur loué, coût de l'enfouissement des déchets. Il ne prend pas en compte également les externalités environnementales liées à ce produit.

En septembre 2008, deux cafétérias supplémentaires utiliseront de la vaisselle durable. Dans les écoles Père-Marquette et La Voie des travaux d'aménagement seront réalisés au printemps et à l'été 2008 en vue de desservir les usagers avec de la vaisselle durable dès le début de la prochaine année scolaire. De plus, des travaux d'aménagement seront entrepris en 2008-2009 à la cafétéria de l'école Louis-Joseph-Papineau.

4. Gestion des achats

D'après le rapport de consommation de papier de notre fournisseur homologué pour le papier d'impression pour la période de mars 2007 à janvier 2008 (tous formats et types de papier d'impression confondus) on peut affirmer que les orientations du Plan vert ont été respectées. En effet, 99% des achats de papier d'impression correspond à du papier contenant des fibres recyclées post-consommation soit 97% des achats pour du papier contenant 30% de fibres recyclées et 2% des achats pour du papier contenant 100% de fibres recyclées. Seulement 1% des achats correspondent à des achats de papier vierge. Ce papier a été commandé uniquement par l'imprimerie et représente un pourcentage bien en deçà du 5% autorisé pour ce secteur.

Par ailleurs, le papier jetable utilisé par la CSDM est du papier 100% recyclé et correspond au papier ayant le plus haut taux de fibres recyclées postconsommation offert par le fournisseur homologué (respectivement 82% et 49% de fibres recyclées postconsommation pour le papier à main et le papier hygiénique). Cependant, depuis le dernier appel d'offres, des produits ayant un taux plus élevé en fibres recyclées postconsommation ont été développés. Le Bureau des approvisionnements rédige actuellement le prochain appel d'offres dans lequel les exigences environnementales seront augmentées.

5. Recensement des initiatives environnementales

Un recensement des initiatives environnementales a été effectué auprès des établissements scolaires de la CSDM. Environ la moitié des écoles ont complété le formulaire en ligne. Le tableau 1 présente la répartition du taux de participation.

Tableau 1 : Taux de participation

	Écoles primaires	Écoles secondaires	Écoles EHDAA	Centres FGA	Centres FP
Nombre de répondants	69	8	13	5	3
Taux de participation	54%	31%	76%	33%	25%

De plus, il est important de souligner la présence d'un comité en environnement dans 77 % des écoles primaires, 75 % des écoles secondaires, 92 % des écoles EHDAA, 60 % des centres FGA et 30 % des centres FP qui ont répondu au sondage.

Les tableaux 2 et 3 présentent la synthèse des résultats de la recension. Toutefois, il est important de souligner que les pourcentages présentés pour les écoles secondaires, les centres de la formation générale des adultes (FGA) et les centres de la formation professionnelle (FP) sont à relativiser étant donné le faible taux de participation.

Tableau 2 : Synthèse des résultats de la recension des activités en éducation relative à l'environnement

Thèmes	Pourcentage des écoles ayant répondu positivement									
	Écoles primaires		Écoles secondaires		Écoles EHDAA		Centres FGA		Centres FP	
	Majorité de classes	Minorité de classes	Majorité de classes	Minorité de classes	Majorité de classes	Minorité de classes	Majorité de classes	Minorité de classes	Majorité de classes	Minorité de classes
Éducation relative à l'environnement	94,2 %	4,3 %	25,0 %	75,0 %	84,6 %	7,7 %	20,0 %	80,0 %	66,66 %	0,0 %
Visites éducatives en environnement	53,6 %	34,8 %	0,0 %	62,5 %	46,2 %	38,5 %	0,0 %	80,0 %	0,0 %	0,0 %
Conférences ou animations en environnement	49,3 %	29,0 %	25,0 %	37,5 %	38,5 %	23,1 %	0,0 %	80,0 %	0,0 %	0,0 %
Nettoyage de cours d'écoles, de parcs, des berges, etc.	75,4 %	17,4 %	12,5 %	62,5 %	38,5 %	30,8 %	0,0 %	40,0 %	0,0 %	33,3 %

Comme l'illustre le tableau 2, il est intéressant de noter que dans plus de 94 % des établissements, le personnel enseignant des écoles primaires intègre l'éducation relative à l'environnement dans toutes leurs classes ou dans la majorité des classes.

Tableau 3 : Synthèses des résultats des mesures de gestion de matières résiduelles

Thèmes	Pourcentage des écoles ayant répondues positivement				
	Écoles primaires	Écoles secondaires	Écoles EHDAA	Centres FGA	Centres FP
Mesures de réemploi du matériel scolaire	73 %	50 %	100 %	40 %	100 %
Mesures de réemploi de vêtements	49 %	38 %	39 %	20 %	33 %
Mesures de réduction de vaisselle jetable	66 %	50 %	69 %	40 %	66 %
Récupération de papier	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Récupération des berlingots de lait et de boîtes à jus	97 %	N/A	92 %	N/A	N/A
Récupération de plastique / verre / métal	87 %	100 % *	92 %	100 % *	100 % *
Valorisation de la matière putrescible	41 %	13 %	31 %	20 %	0 %
AUTRES					
Accès à des supports à vélo	55 %	100 %	46 %	40 %	100 %

* Compte tenu du faible taux de répondants pour ces ordres d'enseignement, ces résultats ne sont pas représentatifs de la réalité.

Voici quelques constats issus de l'analyse de la recension de la gestion des matières résiduelles :

- Dans plus de la moitié des établissements primaires (incluant les services de garde) et les écoles EHDAA, des initiatives sont mises en place en lien avec les boîtes à lunch des élèves : la sensibilisation à la boîte à lunch écologique, l'achat d'ustensiles réutilisables, etc.
- Dans plus de 73 % des établissements primaires et 50 % des établissements secondaires ayant répondu au sondage, il existe des mesures de réemploi de matériel scolaire.
- Tous les établissements ayant répondu au sondage font la récupération du papier.
- Plus de 97 % des écoles primaires et plus de 92 % des écoles du réseau EHDAA ayant répondu au sondage font la récupération des berlingots de lait et des boîtes de jus.
- Des projets permettant la valorisation de la matière putrescible (compost ou vermi-compost) sont en cours dans environ 41 % des établissements primaires.

Soulignons quelques initiatives :

- Afin de sensibiliser les élèves aux pratiques écologiques certaines écoles forment une escouade ou une patrouille verte afin de récompenser les bons gestes des élèves.
- En complément des projets d'éducation relative à l'environnement, les classes organisent des conférences, des animations et des visites éducatives en environnement.
- Des initiatives ponctuelles ont vu le jour dans certains établissements : la confection de sacs verts à partir de tissus récupérés, la création de nouveaux jouets à partir de vieux jouets et l'installation de séchoirs à mains dans les toilettes.
- Des initiatives sont également mises en place dans un certain nombre d'établissements pour réduire l'utilisation du papier : utilisation du verso des feuilles (pour la fabrication de bloc-notes, pour alimenter les télécopieurs et les imprimantes, pour faire du papier brouillon, etc.), utilisation des communications électroniques, organisation de listes de diffusion familiale, etc.

Cette recension montre clairement deux réalités présentes à la CSDM soit la facilité de réaliser des activités environnementales dans les écoles primaires incluant le Réseau des écoles EHDAA et la difficulté de les intégrer dans les écoles secondaires, les centres de la formation générale des adultes et les centres de la formation professionnelle. Afin de faciliter une meilleure intégration d'activités environnementales dans ces milieux, lors de la prochaine année scolaire, il faudra poursuivre les activités d'éducation relative à l'environnement et d'offrir aux établissements une structure organisationnelle qui permette la récupération des matières recyclables de façon systématique et davantage uniformisée. Il va sans dire que l'entente à venir avec un prochain fournisseur de conteneurs ayant des programmes de collecte sélective sera à la base d'une amélioration de la situation actuelle. Pour augmenter les chances de succès, il serait intéressant d'étudier les démarches et procédures adoptées dans les écoles où ce type de collecte va bon train, afin d'en dégager les «conditions gagnantes» pour ensuite les transposer dans d'autres milieux.

RECOMMANDATIONS

CONSIDÉRANT le Plan vert adopté par le conseil des commissaires en mai 2006 et la résolution 10 du conseil des commissaires du 25 avril 2007;

CONSIDÉRANT les mesures mises en œuvre durant la présente année;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires souhaite poursuivre la mise en œuvre du Plan vert et développer le volet du développement durable;

CONSIDÉRANT le *Règlement sur la nuisance causée par un véhicule moteur* et le *Règlement sur la circulation et le stationnement* de la Ville de Montréal éliminant la marche au ralenti des véhicules.

Il est PROPOSÉ :

- 1° de PRENDRE acte des mesures mises en œuvre et de les poursuivre;
- 2° d'APPLIQUER les deux règlements de la Ville de Montréal en misant sur l'élimination de la marche au ralenti des véhicules;
- 3° de RECEVOIR à l'occasion du Jour de la Terre de 2009 un nouveau rapport sur les actions menées en lien avec le Plan vert et sur celles adoptées dans le présent rapport.



PROJET DE RÉSOLUTION

Services corporatifs :
Bureau des services auxiliaires
Plan vert – État de situation
Année scolaire 2007-2008

Document déposé : rapport A-12-190 en date du 10 avril 2008 de Mmes Claire Pelletier, Carole Marcoux et Bertille Marton concernant le sujet en référence.

CONSIDÉRANT le Plan vert adopté par le conseil des commissaires en mai 2006 et la résolution 10 du conseil des commissaires du 25 avril 2007;

CONSIDÉRANT les mesures mises en œuvre durant la présente année;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires souhaite poursuivre la mise en œuvre du Plan vert et développer le volet du développement durable;

CONSIDÉRANT le *Règlement sur la nuisance causée par un véhicule moteur* et le *Règlement sur la circulation et le stationnement* de la Ville de Montréal éliminant la marche au ralenti des véhicules.

Il est PROPOSÉ :

- 1° de PRENDRE acte des mesures mises en œuvre et de les poursuivre;
- 2° d'APPLIQUER les deux règlements de la Ville de Montréal en misant sur l'élimination de la marche au ralenti des véhicules;
- 3° de RECEVOIR à l'occasion du Jour de la Terre de 2009 un nouveau rapport sur les actions menées en lien avec le Plan vert et sur celles adoptées dans le présent rapport.